

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 novembre 2016
VALANT COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2016

Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, JOUIN, BERTY, BIDOIS, DEBRAY, DIGUET, GICQUEL, GOUIN, HAMON, MONVOISIN, PERRIN, ROBERT, SARAZIN, SOREL

Secrétaire : Marina GOUIN

Absentes excusées : Mme RIVIÈRE Sabrina

Pouvoir : Mme RIVIERE Sabrina donne pouvoir à Mme BLANCHARD Amanda

1- Baux ruraux 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme tous les ans, d'établir des conventions d'occupation précaire de terres avec les agriculteurs qui exploitent des terres communales.

Section	N° Plan	Adresse	Contenance			Exploitant
			HA	A	CA	
ZI	243	Villerio		13	20	CHEVAL J. Yves
ZI	130	Les épichais		40	80	CHEVAL J. Yves
ZE	165	Les Rosais		37	20	GAEC du Cormier
ZH	24	Le Clos du Moulin		10	0	MONVOISIN Olivier
ZD	40	Près du Reu		45	60	MONVOISIN Olivier
YO	247	Les Champs Hunault		20	20	GUILLAUME J.P. St Martin sur Oust
YO	69	Les Patures D'Ahaut		40	60	SOREL J.F.
ZT	148	Les Brulais		12		TATARD Marcel
ZY	120	Bringue		21	70	DEBRAY Gwénaël
YC	190	Les Gobues	2	08	61	COLOMBEL Cyril
YN	272	Le Petit Plessis		30	90	COLOMBEL Cyril
ZE	104	Le Harda		10	80	ROUX Emmanuel
YL	202	La Villebeau	3	56	20	GILLOIS Christophe
YB	244	La Touche du Val		9	50	BOUCHET Fabrice
ZR	50	Arguignac		13	70	BOUCHET Fabrice
ZI	141	Les épichais	1	15	80	THELOHAN Jean-Claude

Pour 2017, le prix à l'hectare est fixé à 83.53 €

Considérant que ces personnes exploitent ces parcelles, le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à signer les conventions d'occupation précaire et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administrative et comptable à intervenir.

2- APD- Construction d'une MAM et extension Cantine

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet définitif proposé par le Cabinet GORY, maître d'œuvre pour la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles et l'extension de la cantine municipale. Cet avant-projet a été fait en collaboration avec des personnes du Conseil Départemental, la commission municipale ainsi qu'avec le groupe d'assistantes maternelles.

Le Maire présente les plans de l'APD, les surfaces ainsi que les diverses options proposées (enrobé de la cour, clôture, parement pierres sur certaines façades ...).

Le montant total des travaux avec les options est de 566 300 € HT.

Monsieur le Maire propose de rajouter à ce marché les travaux de mise aux normes des toilettes publiques près de l'église afin de limiter les coûts et de pouvoir profiter des mêmes artisans. Ces travaux de mise en norme sont inscrits au programme du dossier Ad'Ap de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet ainsi que le plan. Le coût des travaux est estimé à 17 300 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet APD proposé pour la construction de la MAM et l'extension de la cantine
- De valider le projet de mise aux normes des toilettes publiques
- De valider le montant total des travaux de 650 242 € HT
- De solliciter toutes les subventions possibles
- De valider l'avenant à la maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte les travaux des toilettes publiques dans le marché.

3- Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour l'indemnité annuelle allouée au préposé chargé du gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire annuel applicable au 01 janvier 2016 est de 474.22 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le versement d'une indemnité d'un montant total de 470 € à Monsieur Joseph LEROUX au titre de l'année 2016.

4- Tarifs 2017 des salles communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs 2017 suivants pour les salles communales à savoir :

Salle Seizh – 48 Rue onffroy de la Rosière – 35550 SIXT SUR AFF
Tarif comprenant également la location de la vaisselle et la sonorisation

Particuliers et associations de la commune			
	1 jour semaine (lundi au jeudi)	1 jour Week-end (vendredi, samedi, dimanche)	2 jours Week-end (vendredi, samedi, dimanche)
Salle	102€	122 €	162 €
Cuisine	72€	102 €	142 €
TOTAL	174 €	224 €	304 €
Particuliers et associations hors commune			
	1 jour semaine (lundi au jeudi)	1 jour Week-end (vendredi, samedi, dimanche)	2 jours Week-end (vendredi, samedi, dimanche)
Salle	183 €	255 €	306 €
Cuisine	122 €	153 €	204 €
TOTAL	305 €	408 €	510 €

Caution demandée : 500 Euros

Espace de l’Aff : 50 Bis rue de la sauldre

Tarif comprenant également la location de la vaisselle et la sonorisation

		Semaine	Week end	Gradin	Acompte
		Lundi au Jeudi	Vendredi au Dimanche	Forfait	
Particuliers de la commune					
Banquet à caractère familial, Mariage...	Vin d'honneur (Hall uniquement)	112 €	112 €	120 €	30 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	1 jour	330 €	370 €		150 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	500 €	500 €		
Cuisine	forfait	92 €	92 €		
Associations communales					
Banquet à caractère familial, Mariage...	Vin d'honneur (Hall uniquement)	Gratuit	Gratuit	80 €	Néant
Banquet à caractère familial, Mariage...	1 jour	140 €	160 €		30 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	225 €	225 €		
Cuisine	forfait	45 €	45 €		
Particuliers et Associations hors commune					
Banquet à caractère familial, Mariage...	Vin d'honneur (Hall uniquement)	122 €	122 €	150 €	30 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	1 jour	400 €	450 €		150 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	610 €	610 €		
Cuisine	forfait	132 €	132 €		
Divers					
Vaisselle (1 couvert complet)		0,60 € / couvert			

Caution demandée : 1 000 Euros

CANTINE

La cantine est louée uniquement à des particuliers de Sixt-sur-Aff et si toutes les autres salles sont prises.

	1 jour week-end (vendredi, samedi ou dimanche)	2 jours week-end
Cantine	52.50 €	70 €
Cuisine	123 €	142 €
Total	175.50 €	212 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide valider les tarifs des salles communales proposés ci-dessus pour 2017.

5- Tarifs communaux 2017

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition des tarifs communaux pour 2017.

Les tarifs communaux sont donc les suivants :

Tarif horaire de l'intervention de l'agent communal quand le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué : 22 € / Heure

DROITS DE PLACE

2017 : 31€ pour tout véhicule jusqu'à 3T5

2017 : 60 € pour tout autre véhicule.

Tarif pour occupation du domaine public par un commerçant

Pour un commerçant de la commune : 1 € pour 10 m²

Tarif pour commerce ambulancier avec branchement électrique sur la place :

2 € / jour de présence

Concessions Cimetière

	15 ans	30 ans	50 ans
Columbarium	460.50 €	700.50 €	
Concession 2m²		120 €	190 €
Concession double		159 €	225 €
Cavurne		90 €	120 €

Vacation

	Tarifs 2017
Vacation (scellés)	20.50
Descente de bière	15.50

Vente de terre végétale - Réserve aux habitants de SIXT

M3 pris sur place chargé	5 €
M3 chargé livré	10 €

Vente de chemins ruraux

- Chemins proche des maisons et/ou zone constructible : 15 € / m²
- Chemins éloignés des maisons et / ou en zone agricole : 0.50 € / m²

Tarifs pesées effectuées avec le pont bascule

Inférieur à 10 Tonnes : 2 €

De 10 T à 20 Tonnes : 3 €

De 20 T à 30 Tonnes : 4 €

De 30 T à 50 Tonnes : 6 €

6- Résultat enquête publique – Le Petit Héral

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 juillet 2016 concernant la cession du chemin rural au lieu-dit « Le Petit Héral ».

L'enquête publique a eu lieu du 7 novembre au 21 novembre 2016. Monsieur PANHALEUX, commissaire enquêteur, a reçu une famille riveraine lors de sa permanence en mairie. Cette famille ne souhaite pas donner son accord pour la vente du chemin. Monsieur PANHALEUX émet donc un avis défavorable à l'aliénation de ce chemin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre le commissaire enquêteur et donc de ne pas donner suite à la vente de ce chemin.

Conformément aux délibérations 2016-46 et 2016-47, les demandeurs, M. HERVE et Mme ESLAN, restent redevables des frais d'enquête publique qui s'élèvent à 50 € (à verser à la commune).

7- Logiciel au Service technique

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition reçue de la société START Informatique de Ploemeur (56) pour l'acquisition d'un logiciel informatique pour le service technique.

Ce logiciel permettrait au responsable du service technique de planifier les interventions des agents, d'automatiser certaines interventions récurrentes, d'établir les plannings prévisionnels, d'analyser les coûts de fonctionnement du service par corps de métier...

Ce logiciel est stocké sur une plateforme web.

L'acquisition de ce logiciel s'élève à 3 984 € HT, soit 4 780.80 € TTC.

A compter de la 2^{ème} année, le coût est de 790 € HT. Il comprend : l'hébergement sécurisé, l'archivage et la sauvegarde des informations, l'assistance téléphonique et la télémaintenance, les mises à jour évolutives et correctives, une ½ journée de formation. La durée d'engagement est de 3 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis proposé par la société START Informatique.

8- Questions diverses

TAP :

Des séances de gymnastique de l'éveil sont proposées pour les maternelles de l'école publique dans le cadre des TAP. 6 séances au prix de 40 € l'intervention soit 240 €.

Celles-ci se dérouleront à compter du jeudi 05/01 (1 fois/sem) jusqu'au 9/02

Les Musicales de Redon

Les musicales se produiront à la salle Espace de l'Aff le 12 juillet 2017.